

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du mardi 16 mai 2023

<p>Date de la convocation 10/05/2023</p> <p>Date d'affichage 10/05/2023</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Votants : 15</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s :</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>
---	--

Objet: Acquisition de terrain à M. Cardaillac Lionel - DE_20230516_009

Monsieur le Maire présente la proposition de M Cardaillac Lionel. Celui-ci a fait part son souhait de vendre à la commune de Roussennac la parcelle B 1451 de 9242 m² à un prix de 6500€.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour l'aménagement futur du village et l'extension de la station d'épuration du village, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention.

DECIDE :

- D'acheter à M Cardaillac au prix de 6500€ la parcelle B 1451 de 9242 m².
- De prendre à sa charge les frais de notaire de cette opération.

Cette opération sera prise en charge par le budget assainissement de la commune de Roussennac.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 19 mai 2023
et publication ou notification
le 19 mai 2023

Roussennac, le 19 mai 2023.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire

Sébastien CAYSSIALS

